FONDE EN 1893

NUMERO 10 CENTIMES

L'Egalité
DE ROUBAIX-TOURCOING

Lundi 15 Décembre 1919

NUMERO 10 CENTIMES

Le Congrès des "Octroyens"

La suppression des Octrois

Paris, 13 décembre. — Au cours de la seconde séance du congrès des employés d'octroi, les congressistes ont abordé la seconde question inscrite à leur ordre du jour, qui a trait aux garanties en cas de suppression des octrois. Après une longue discussion, le congrès a décidé de nommer une commission de sept membres, chargés d'étudier la question.

SYNDICAT OU FEDERATION ?

Les employés d'octroi se trouvent, comme la plupart des agents des services publics, en face de la délicate question de la transformation des amicales en syndicats adhérents à la C. G. T. Cette question n'est pas, d'ailleurs, sans rapports avec la précédente, et de nombreux congressistes étaient d'avis que l'adhésion immédiate des employés d'octroi à la Fédération qui groupe tous les travailleurs des communes et des départements, outre l'avantage de les faire entrer sans délai à la C. G. T., aurait aussi celui de faciliter, par la suite, leur inscription dans les services municipaux.

Le conseil de la Fédération avait tenu une séance préparatoire où ces questions avaient été étudiées. Dès l'ouverture du Congrès, à quatorze heures, sous la présidence de M. Notterman, de Lille, le secrétaire général, M. Dellour, donna lecture du compte rendu moral, qui fut accueilli sans grande difficulté, et le débat s'engagea sur la transformation de la Fédération en syndicat national ou sa disparition pure et simple pour permettre aux employés d'octroi d'adhérer à la Fédération des services départementaux et communaux.

Certains délégués se prononcèrent pour la création d'un syndicat national des employés d'octroi, estimant que ces derniers ont des intérêts très particuliers à défendre. Une autre fraction des congressistes soutint que la place des « octroyens » était à la Fédération des fonctionnaires et que, celle-ci devant entrer à la C G T. dans un court délai, les avantages dont on faisait état se retrouveraient.

A cette thèse, M. Copigneaux, secrétaire de la Fédération des communaux, objecta que, de jour où la Fédération des fonctionnaires entrerait à la C. G. T., on l'obligerait sans doute « à rendre à César ce qui appartient à César », c'est-à-dire les employés des mairies et des départements à la Fédération des services publics.

LES EMPLOYÉS D'OCTROI IRONT A LA FEDERATION DES TRAVAILLEURS MUNICIPAUX.

Paris, 13 décembre. — La séance de cet après-midi a été ouverte à 2 heures 30, sous la présidence de M. Terrasson, de Clermont-Ferrand, assisté de M. Yanard, de Valence, et de M. Lagarde, de Saint-Denis.

La discussion sur la dissolution de la Fédération a été reprise.

Après avoir entendu les explications de M. Yanart, de la Fédération des fonctionnaires, et le M. Copigneau, des travailleurs municipaux, deux ordres du jour ont été déposés sur le bureau, le premier, de M. Ysambart, de Marseille, qui demande la dissolution de la Fédération et l'adhésion de ses membres à la Fédération des travailleurs municipaux, qui est elle-même adhérente à la C. G. T.; le second ordre du jour était déposé par un délégué du Nord. Il réclame la constitution d'un syndicat national des employés d'octroi.

On vote sur ces ordres du jour. Le scrutin donne les résultats suivants :

Pour l'adhésion à la Fédération des travailleurs municipaux : 74 voix; pour le syndicat des employés d'octroi : 58 voix.

Les congressistes accueillent ces résultats par des applaudissements. On passe ensuite à la question du statut type. M. Delton fournit d'intéressantes explications sur les avantages obtenus dans la Seine par le statut type et d'après lui, il devrait être étendu à la province.

M. Dufoy, de la Seine, propose la constitution d'une commission composée d'un délégué par région, chargée d'élaborer un statut type.

Cette proposition est adoptée. Enfin le congrès après avoir nommé une commission de liquidation de la Fédération, lève la séance à 18 heures 30.

Demain, clôture du Congrès.

Contre la vie chère les députés vont lutter

ILS VONT CREER A LEUR BENEFICE UNE COOPERATIVE ALIMENTAIRE

La Chambre nouvellement élue paraît résolue à consacrer particulièrement son attention au grave problème de la vie chère, ainsi qu'en témoigne l'initiative qui vient d'être prise par un certain nombre de ses membres, qui ont décidé la création d'une « coopérative alimentaire parlementaire » pour les députés et leur famille.

Un avis placardé à l'intérieur du Palais-Bourbon invite les membres de l'Assemblée qui désireraient concourir à cette création à se faire inscrire à la questure.

Une réunion à laquelle seront convoqués les adhérents discutera et arrêtera les statuts de la société. L'avis ajoute que « cette même réunion envisagera en même temps l'opportunité de la création d'un buffet-restaurant exclusivement réservé à MM. les parlementaires, qui en supporteront tous les frais ».

MM. les députés se défendent contre la vie chère. C'est bien. Souhaitons de bénéficier d'une activité si opportune et espérons qu'une fois le problème résolu pour eux, ils penseront à le résoudre en faveur de leurs électeurs.

Un Congrès du P. S. se tient en Espagne

Madrid, 13 décembre. — Le Congrès international du Parti Socialiste espagnol a tenu hier et aujourd'hui des séances importantes. Il s'agit en effet de savoir si le Parti Socialiste espagnol doit adhérer à la seconde Internationale ou à la troisième.

Diverses propositions de motions ont été présentées à ce sujet, qui fut l'objet de discussions parfois assez vives dans lesquelles survinrent les personnalités les plus marquées du Socialisme espagnol.

Des dépôts de munitions explosent en Belgique

LA REGION DE NAMUR EST MENACEE

De violentes explosions de munitions se sont produites dans des dépôts situés à Dave.

La circulation des trains a cessé dans les directions de Givet et d'Arlon.

L'asile d'aliénés de Dasve a été évacué.

Ici, à Namur, à l'hôpital militaire, tout le monde est sur le qui-vive. On a pris les mesures spéciales, les dépôts en feu contenant de grandes quantités d'obus à gaz asphyxiants.

Dans un rayon de plusieurs kilomètres, toutes les villas et habitations ont été brisées.

Contes et Nouvelles

La Bonne Espérance

Dans la petite chambre dont l'unique fenêtre donne sur la mer, à cent mètres du phare, une vieille femme s'est levée. Doucement, aussi doucement que le lui permettent ses pauvres jambes lourdes de tant d'années, la Maheude s'est traînée jusqu'à la croisée, et là, le front collé à la vitre, elle regarde la mer qui monte et qui roule en un fracas épouvantable.

C'est un soir de tempête.

Longtemps, elle est restée à la même place, ses petits yeux grands ouverts, comme figés sur les lointains, essayant de scruter l'horizon, à chaque éclair qui sillonne la nuit. Puis elle est revenue, triste, douce, résignée, jusqu'à une petite couche sur laquelle repose un enfant.

— Tu dors, Yvonnek ?

Et une petite voix douce comme le chant de la vague qui meurt sur la grève par les soirs d'été, a répondu :

— Non, grand'mère, j'écoute la mer qui chante.

— Qui chante. Veux-tu te taire, Yvonnek ?.. Qui chante. Dis plutôt qu'elle siffle comme une vipère, qu'elle hurle comme une sorcière, la Gueuse !

— Moi, grand'mère, j'aime quand elle est méchante, la mer !

— Veux-tu te taire, p'tiot. Pense à tous les gens qui sont en mer, cette nuit. Pense à ton père. Tous les autres voiliers sont rentrés au port... Y a que la « Bonne Espérance » qui est là-bas.. Fais ta prière, Yvonnek... sans ça !...

Le petit ne réposd pas. Il s'est redressé sur sa couchette et il regarde : il regarde; loin, là-bas, où les vagues roulent éperdument. Et soudain, sa voix se fait câline, ses bras ont fait un collier blanc à l'aïeule et il murmure :

— Grand'mère, dis, j'ai onze ans. Bientôt, je vais faire ma première communion. Alors, après l'année prochaine je pourrai aller en mer avec papa, hein ?

La vieille a tressailli.

— Ça, jamais, p'tiot, jamais. Je ne te laisserai partir, toi, mon dernier. Dix fois j'ai été « endeuillée », depuis trente ans : j'ai perdu mon père, j'ai perdu mon homme, cinq fils, deux frères ; j'ai vu mourir les deux aînés... Et voilà que maintenant la Gueuse le voudrait, toi... Voilà que tu te prends à l'aimer, toi aussi, Yvonneck, comme les autres...

— Oui, grand'mère.

— Non. Ah ! je sais bien, comme elle vous prend tous, par les belles nuits ou par les clairs matins de printemps avec ses chansons douces, cajoleuses, menteuses ; je sais comment elle vous met à tous, dans le sang, son amour abominable ; je sais tout ça, car moi aussi je l'ai aimée, autrefois, avant d'avoir souffert... Mais si tu savais comme elle est lâche. Non, non, tu ne seras pas pêcheur, n'est-ce pas, mon p'tiot. Dis que non...

— Eh bien ! non.

— Ah ! chéri !

— Mais je serai mousse, alors, sur un chalutier.

— Jamais.

— Je sais nager, grand'mère, grand'mère, tu sais bien.

— Tais-toi.

— Et puis je sais déjà larguer les voiles, et...

— Non, ce n'est pas vrai, ce n'est pas vrai !

— L'autre jour, j'ai tenu la barre quand tu es allée à la pêche aux moules.

— Une autre fois je t'enfermerai.

— Et puis, tu ne te rappelles pas les deux petites filles qui se noyaient sous la falaise, l'autre saison ?

— Une autre fois, tu laisseras aux hommes le soin de sauver les gens qui se noient. Allons, fais dodo, Yvonneck, la Gueuse va hurler toute la nuit. Ecoute : on dirait des litanies de détresse que pleurent, là-bas, des naufragés... Allons, fais dodo, mon chéri. Ils sont dix sur la « Bonne Espérance ». Pourvu que dimanche, à la messe, il n'y ait pas trop de femmes en noir !

* *

Le petit s'est endormi, et la Maheude est retournée, tout en larmes, s'allonger sur son matelas de varech.

Toute la maison tremble sous la rafale. A chaque instant, la porte menace de céder sous la poussée du vent. Des paquets de mer montent jusqu'à la fenêtre qui ruisselle d'eau salée. Et toujours les éclairs qui sillonnent la nuit, les tonnerres qui éclatent et les flots qui pleurent, qui grondent, qui hurlent, qui menacent.

Et l'aïeule songe à tous ceux qu'elle a attendus, par des nuits pareilles et qui ne sont jamais revenus. Elle songe à son père, mort à Islande ; elle songe à son mari que la vague lui rapporta, un matin, après une nuit de tempête ; elle se rappelle son petit-fils Théodore, mort au Tonkin d'une fièvre.. Il ne lui reste qu'un fils, celui qui lutte en ce moment sur la « Bonne Espérance » et son petit Yvonneck, qui vient enfin de s'endormir.

Son petit Yvonneck, a-t-elle assez tenté de tuer en lui son amour de la mer ! S'est-elle assez penchée sur sa couche par les nuits d'orage, pour lui jeter l'effroi au cœur et lui donner la haine de la Gueuse.

Mais l'enfant, toujours à ri de l'aïeule. Et souvent celle-ci l'a surpris, seul, devant la mer, ses grands yeux glauques figés sur les flots verts, un sourire extatique sur les lèvres, comme un adolescent, devant la fiancée de ses rêves. Ah ! non, il ne partira pas, il n'ira pas lui aussi, sombrer au fond des flots ou venir reposer comme les autres, comme tant d'autres, dans le petit cimetière qui dort, à flanc du côteau, derrière l'église du village...

Et soudain un cri d'angoisse arrache l'aïeule de son rêve.

C'est Yvonneck, qui, debout, spectral, tout son petit corps tendu vers la mer, jette ces trois mots : « Papa qui meurt ! Papa qui meurt ! »

Déjà l'enfant a saisi ses vêtements et il passe sa culotte, son tricot. L'aïeule l'a pris dans ses bras, elle essaie de la calmer.

— Fais dodo, mon chéri... T'as fait un cauchemar. Va, dors... Ton père est dans la pleine mer et il ne risque rien.

Mais l'enfant s'est échappé. Haletant, les yeux exorbités, il se précipite vers la porte dont il tire le verrou. Et maintenant, il court vers le phare. Son tricot blanc qui fuit dans la nuit noire le fait ressembler à une mouette qui raserait les rochers. Il escalade la barrière. Oh ! son rêve qui se poursuit ! Son père qui lui tend les bras ! Yvonneck a saisi la corde de la cloche et sonne l'alarme, à toute volée, de toute la force exarcébérée de ses douze ans. Et le tocsin épand sa voix, grêle par instants, puis terrible, puis sanglotante, sur les maisons du village qui s'éveille.

Le gardien du phare est accouru.

— Que fais-tu là ?

Et le petit crie toujours :

— Papa qui meurt ! Papa qui meurt !

L'homme, instinctivement, s'est tourné vers la mer. Mais qu'est-ce ?... Là-bas, à quelques centaines de mètres du rivage, un point vert qui disparaît, reparaît, monte, descend, comme une bouée lumineuse secouée par les vagues... Serait-ce une barque naufragée ?

Les pêcheurs du village sont arrivés. Le canot de sauvetage est tiré.

— Oh ! hisse.... Oh ! hisse !...

Et la mer qui gronde toujours, inlassable, éperdue.

— Oh ! hisse !...

Hardi les rameurs ! Le canot soulevé par les vingt rames des sauveteurs glisse sur les flots. Bon Dieu ! ce point vert qui vient de disparaître. Des cris terribles arrivent des hurlements de la mer. C'est la fin, le navire a dû couler.

. . . . . .

Maintenant, ils sont dix naufragés sur la plage, tous les pêcheurs de la « Bonne Espérance ». Le canot est arrivé à temps pour arracher à la Gueuse sa proie.

Un homme de sa rude main noire caresse les cheveux blonds d'un enfant. Et le petit murmure :

— J'ai rêvé que tu coulais, papa... alors je me suis levé, j'ai couru, j'ai tiré la cloche, et puis...

— Et puis, tu nous a sauvés, p'tiot. Sans toi, Yvonneck, on était mangé, tous les dix. Plus de mât, plus de gouvernail.... on allait à la dérive, quoi ! Ah ! p'tiot, je suis content, t'es bien un Maheu ! toi !

Le père a pris l'enfant dans ses bras.

— Alors, papa, tu m'emmèneras avec toi, l'année prochaine.

— Demain, si tu veux, Yvonneck.

A croupetons sur les roches, toute douloureuse de l'angoisse soufferte, la grand'mère a entendu. Deux larmes coulent sur ses pauvres joues ratatinées. Elle a compris que c'est fini, cette fois, que la Geuse, sa rivale, vient de lui prendre, pour toujours, pour jamais, son petit Yvonneck. D'un dernier effort, elle s'est dressée, farouche. Son poing s'est tendu vers la mer qui hurle toujours :

— Ah ! tu me l'as pris, maudite !

Mais son geste de haine s'achève en une caresse pour le petit, qui vient de se jeter dans ses bras, et qui, de sa voix douce, douce comme la vague qui vient mourir sur la grève par les soirs d'été, lui murmure :

— Ne la maudis pas, bonne maman, puisque ce soir, elle a eu pitié !

Paul MARGUIER.

LE SCANDALE DES Stocks Américains

Est-ce, vraiment, le Gouvernement va laisser se continuer la liquidation des stocks américains dans les mêmes conditions, au milieu des mêmes scandales ?

Personne n'ignore ce qui se passe. Non seulement les intéressés, mais le grand public est au courant.

Il semble que tout le monde est prêt à supporter sans récriminations cette situation lamentable avec un fatalisme presque oriental ; il semble qu'une malchance continuelle soit l'histoire de ces malheux stocks.

Au début, le Gouvernement, avec une imprévoyance incroyable, ne s'était pas occupé des milliards de marchandises qui étaient dans les camps américains, et des quantités énormes ont été perdues, gâchées, pourries.

A l'appel de l'opinion publique, et aussi grâce à l'action d'organisations comme les Sociétés coopératives, les Pouvoirs publics se sont enfin décidés à intervenir, mais dans quelles conditions ? Le rachat des stocks a été fait pour ainsi dire sans inventaire ! à tel point que deux mois après, M. Morel, le liquidateur officiel, était obligé d'annoncer dans une réunion où nous assistions, qu'il lui était impossible de certifier l'existence ou la non existence d'une catégorie de marchandises et des quantités qui figuraient à un premier inventaire fourni aux futurs clients.

Ensuite, pour la mise en vente de ces marchandises, il a fallu attendre plus de quatre mois ; ce n'est que depuis le mois d'octobre qu'enfin les premiers écoulements se sont opérés.

Inutile de dire que pendant ce temps-là le plus abominable gâchis n'a cessé de régner : les Américains qui ne songeaient qu'à partir, et ensuite les Français chargés de garder les fameux stocks n'ont pu résister à la tentation de faire des livraisons souvent au grand avantage d'intérêts privés, de pourboires, de pots de vin, etc... C'est à foison que l'on pourrait trouver les preuves de ce lamentable état de choses.

On avait d'abord promis que les stocks américains, destinés à faire face à une pénurie de marchandises, seraient délivrés par priorité aux organismes désintéressés, municipalités et coopératives de consommation ; mais, sous la pression du commerce privé et par suite des agissements des intéressés, la priorité accordée au commerce public n'a pour ainsi dire pas existé.

De même, l'engagement avait été pris par toutes les parties contractantes que les marchandises américaines ne seraient vendues aux consommateurs français qu'avec une majoration maximum de 20 % ; officiellement, on est arrivé maintenant au chiffre de 30 % (trente), mais en réalité cette majoration ne signifie absolument rien du tout, car en dehors des municipalités et coopératives, aucun des commerçants qui bénéficie des stocks américains ne vend aux prix auxquels il s'est engagé ; il faut avouer du reste qu'il serait bien naïf de faire autrement : aucun espèce de contrôle n'est organisé ; la clientèle ne sait même pas d'où proviennent les produits qu'elle achète chez l'épicier du coin au même prix que s'ils ne venaient pas des parcs américains.

Mais le scandale ne s'arrête pas là : aussi bien pour les commerçants honnêtes qui ne veulent pas accomplir le rôle de mercantis que pour les coopératives de consommation, il y a pour ainsi dire impossibilité à se ravitailler de marchandises américaines ; d'abord, les attributions sont faites par des gens qui se laissent entraîner, au moins à la faveur, pour ne pas dire plus, et quand il s'agit de commerçants honnêtes ou de la coopérative désintéressée, les attributions sont réduites au minimum.

Il ne faut pas croire que les attributions une fois faites, la marchandise nous est livrée. Quand les clients se présentent dans les parcs pour prendre livraison, il n'y a jamais les produits qui leur ont été donnés, il y en a toujours d'autres : telle est, tout au moins, la réponse normale et régulière de la plupart des préposés. Au fond, cela veut simplement dire qu'il faut arroser, arroser encore, depuis celui qui fait la garde jusqu'aux chefs les plus élevés.

De cela, les coopératives de consommation ont entre les mains des preuves irréfutables; citons deux exemples parmi des milliers d'autres : nous avons de nos yeux vu un brave curé obligé de donner trois mille francs à un préposé d'un des Parcs de Paris pour obtenir ce dont il avait besoin et, devant témoins, ledit préposé a mis les trois mille francs dans ses chaussures.

Dans un autre parc de Bretagne, nous avons vu également, après un déjeuner bien garni, tel tenancier des stocks ajouter carrément un wagon complet et sans autre facture à ceux qui avaient été attribués.

Si le Pays savait quel trafic, quels scandaleux agissements sont derrière les stocks américains; il y aurait malgré tout une révolte, car ce qu'on sait est fort loin encore de la réalité.

Quelqu'un montera-t-il donc à la tribune du nouveau Parlement pour qu'une solution soit apportée ?

En vérité, il faudrait confier la liquidation des stocks à des organisations désintéressées et sévir avec la dernière rigueur contre les mercantis ou leurs complices, qui font que la liquidation des stocks américains n'aura donné aucun résultat pour le consommateur.

Ernest POISSON.

La revanche des policiers contre les voleurs d'autos

A BREST, ILS ARRETENT DEUX BANDITS AMERICAINS

Brest, 13 décembre. — Avisé qu'une automobile dérobée dans un camp se trouvait en panne à quelques kilomètres de la Roche, M. Pulault, commissaire de police à Landerneau s'y rendit aussitôt, revolver au poing. Surpris, les deux chauffeurs occupés à réparer, levèrent les bras. Ils étaient porteurs de revolvers chargés et d'une trousse contenant de la cocaïne et de la morphine.

Ce sont deux déserteurs américains, qui ont été remis aussitôt entre les mains des autorités américaines.

A SAINT-NAZAIRE, ILS PRENNENT ENCORE TROIS COMPLICES

Saint-Nazaire, 13 décembre. — On vient d'arrêter M. Pierre Contou vendeur à la liquidation des stocks, complice de Léon Blanc, chef d'une bande de voleurs d'automobiles, déjà arrêtés. Deux autres employés ont été également arrêtés pour trafic d'automobiles.

Sur le rail il y avait un mort décapité

CRIME OU SUICIDE ?

Des ouvriers ont découvert sur la voie ferrée, à Hazebrouck, le cadavre d'un nommé Michel Nieuwyaer, âgé de 24 ans, demeurant à Hazebrouck.

La tête de la victime avait été sectionnée.

Une enquête est ouverte afin d'établir s'il y a eu crime ou suicide.

A noter que Nieuwejaer était atteint d'une maladie de nerfs et sujet à des crises d'épilepsie.

Un coup de filet ramena des gazs asphyxiants

CINQ MARINS FURENT AVEUGLÉS & BRULÉS

Brest, 13 décembre. — Un grave accident s'est produit à bord du chalutier « Sole », à quelques milles au sud de l'île de Groix.

La levée du chalut a amené à bord en même temps qu'une grande quantité de poissons, plusieurs fûts en fer, dont l'un s'est défoncé sous l'influence du roulis. Il était rempli d'un liquide noirâtre dont les vapeurs ont aveuglé et brûlé grièvement le capitaine Jean Legal, son second et trois matelots.

Ces fûts étaient remplis de gaz asphyxiants et avaient été immergés à la fin des hostilités.

LE MYSTERE D'UNE MORT

UNE FRANÇAISE MEURT EN BELGIQUE DANS D'ETRANGES CONDITIONS

Il y a quelque temps, une jeune dame française, Mme Suzanne V..., âgée de 27 ans, venait s'installer dans une petite villa de la rue du Plope, à Tilff. Elle avait auprès d'elle, un enfant âgé de 7 ans.

Mme V..., plaidait en divorce avec son mari qui habite le Havre. Elle avait fait, dans cette ville, la connaissance d'un sous-officier de l'armée belge, attaché à un ministère belge de Ste-Adresse et Liégeois d'origine.

Vendredi, des voisins, appelés par l'enfant, trouvèrent le cadavre de la jeune femme sur le parquet de la cuisine.

Les médecins qui examinèrent le corps, constatèrent que la malheureuse se trouvait dans une position intéressante et qu'elle avait tenté, sur elle, une opération criminelle.

Il paraît que le sous-officier rendait à la défunte de fréquentes visites.

Le Parquet a fait une descente sur les lieux et a ouvert une enquête.

La mère de la jeune femme a été prévenue télégraphiquement.

LES CULTIVATEURS DOIVENT ÉCOULER LEURS STOCKS

S'ILS NE LE FONT PAS, LES DENREES SERONT REQUISITIONNEES

La Préfecture du Nord nous communique :

« Le Service du Ravitaillement invite les cultivateurs détenteurs de blés et seigles battus, à mettre d'urgence ces céréales à la disposition de la Meunerie ou du Commerce qui les livreront au Ravitaillement.

Si les agriculteurs ne se soumettent pas à cette invitation, il sera procédé à la réquisition de ces céréales dans la forme prévue par la circulaire ministérielle du 27 novembre 1919.

D'autre part, dans l'intérêt général du Ravitaillement, les cultivateurs qui n'auraient pas encore battu leurs récoltes de blés et seigles, devront procéder à cette opération dans le délai le plus rapproché possible ».

BURLION
l'Homme qui vendit la Forêt de Mormal

CET EMBOCHE CYNIQUE VA ETRE PUNI ET IL DEVRA REMBOURSER 1 MILLION 500.000 FRANCS A L'ADMINISTRATION DES EAUX ET FORETS

C'est avec une profonde satisfaction que la population du petit village calme et solitaire de Robersart, près Landrecies, apprendra qu'on s'occupe enfin du cas de Burlion, l'exploiteur de la forêt de Mormal. L'incompréhensible quiétude dans laquelle vivait jusqu'ici cet indigne Français n'allait pas, en effet, sans profondément intriguer la population de toute la région, qui avait assisté impuissante en témoin indigné aux agissements scandaleux de ce triste individu qui, profitant de la présence de l'envahisseur, exploite à son profit l'une des plus belles forêts de France.

Déserteur et vendu

Au mois d'août 1914, Burlion Jules, dit Fichot, âgé de 40 ans à peine, fut mobilisé à Arras comme maréchal des logis.

Peu de temps après son départ, il obtint une permission à l'occasion de la mort de son beau-frère, et revint chez lui, à Robersart, où il fut pris par l'invasion. On prétend qu'il aurait dû rejoindre son corps, sa permission étant échue, avant l'arrivée des Allemands, mais c'est là une question que saura trancher la justice militaire. Toujours est-il qu'il resta quelques mois après l'invasion, alors que la population était encore sous le coup de la terreur que causait la vue de l'ennemi, on ne fut pas peu surpris de voir Burlion se présenter chez les habitants, réquisitionnant les fruits, pommes, etc., qu'il revendait aux Allemands. Cette attitude provoqua une grosse impression dans le pays, qui ne fit que s'accroître quand on apprit qu'à la tête d'ouvriers recrutés par lui, exempts de toute réquisition de la part de la « Kommandantur » ; il entreprenait le déboisement de la forêt de Mormal, au lieudit « Chêne-la-Guerre », près de Locquignol. Peu de temps après, les maires de toutes les communes de la région recevaient un ordre leur enjoignant de s'adresser à cet intermédiaire pour tous les besoins en bois de leurs communes respectives. Burlion, profitant du monopole qu'il était acquis — à quel prix ? — se livra alors à une spéculation honteuse, exploitant ses compatriotes à son large profit. Le bois qu'il payait au début de 15 à 20 francs la « corde » (3 stères 1/2) était revendu 44 fr., et c'est par milliers qu'il façonnait des stères de bois mensuellement, pour toutes les communes de l'Avesnois et du Cambrésis.

Les chênes de France protégèrent les Boches

Bien des fois, des personnes honorables des environs lui firent remarquer la bassesse de sa conduite répréhensible, mais il resta sourd à toutes leurs remontrances. Bien mieux, ne se contentant plus de ses bénéfices, il travailla ensuite pour l'autorité allemande, faisant abattre les beaux chênes séculaires qui, façonnés dans les scieries boches, étaient dirigés, à l'aide d'un chemin de fer Decauville à voie étroite, vers la gare de Landrecies, pour être de là expédiés au front, dans les tranchées. Burlion jouissait de la confiance des officiers boches du W. A. Forst, et le lieutenant Binder, actuellement incarcéré à la Citadelle, fut l'un de ses amis les plus intimes. Il avait naturellement ses grandes et petites entrées à la « Komandantur » et dont il profita largement.

Il commit d'autres crimes

On nous assure en outre dans toute la contrée que, voulant toujours accroître la somme de ses revenus, il se livra également à l'échange des marks, qu'il revendait à gros bénéfices contre des bons d'émission, voire même de l'argent français !

En 1917, comme le maire de la commune de Robersart, M. Manesse, ne donnait pas aux boches toutes les garanties de confiance désirables dans l'exécution de leurs ordres, ils résolurent de le remplacer avantageusement par Burlion. M. Manesse reçut l'ordre d'avoir à évacuer la mairie sur le champ et de laisser sa place à leur homme d'affaire. Le maire obéissant aux ordres reçus se retira, mais refusa catégoriquement de laisser à son successeur certains registres de la commune. Celui-ci voulant à tout prix profiter des avantages à lui conférés, se plaignit-il à la kommandantur ? On ne le sait ! Toujours est-il que quelques jours plus tard, une perquisition avait lieu chez un boulanger qui amenait la découverte des dits registres, et le maire authentique fut battu et emprisonné.

Plus tard, en novembre, la même année, fait incompréhensible, Burlion fut désigné comme otage par l'autorité supérieure allemande et enlevé comme tel à Valenciennes. Que se passa-t-il ? C'est ce que l'instruction aura à établir.

Toujours est-il que quelques jours après son départ, alors qu'aucun otage n'était relâché, le potentat Burlion revenait triomphant dans ses foyers, tandis que M. Manesse partait le remplacer dans les plaines froides et désertiques de la Pologne russe.

L'heure du châtiment

Ces actes anti-français ne peuvent pas rester plus longtemps impunis. On nous assure d'ailleurs que l'administration forestière réclame à ce sous-boche non la somme de 900.000 francs, comme l'avait annoncé un de nos confrères, mais 1.500.000 francs.

Quoi de plus légitime que de faire rendre gorge à de tels profiteurs !

Dans la contrée, où nous nous sommes livré à une enquête, on réclame en outre contre lui indépendamment de l'enquête, une punition aussi sévère que méritée.

Le Boche parlera

On a interrogé, hier, au 1er Conseil de guerre, le lieutenant boche Binder, inculpé de vol, qui fut commandant de place de Lannoy. Pour sa défense, l'indésirable déclara qu'il n'avait fait qu'obéir aux ordres de son commandant d'escadrille, le major Schleicher. Nous croyons savoir en outre que cet officier boche, qui fut pendant plus de trois ans à la kommandantur de Landrecies, aux bureaux du W. A. Forst, avec le major Ehlers et le capitaine Rottlander, pourra apporter un témoignage précieux dans l'affaire Burlion, qu'il connaissait particulièrement.

UNE PHASE DE LA CAPITULATION DE MAUBEUGE

L'ABANDON DU FORT D'ESSART

Paris, 13 décembre. — L'instruction sur la capitulation de la place de Maubeuge, dont a été chargé le capitaine Mangin-Bocquet, du 2e Conseil de Guerre, se poursuit par l'audition des officiers de la place.

Un inculpé d'abandon de poste a été entendu aujourd'hui. C'est le commandant Leroux, commandant le fort d'Essart ; il a répondu qu'il n'avait fait qu'exécuter les ordres de son chef de secteur, le général Ville.

La Solidarité des Alliés s'affirme complète

Tel est le résultat des Conférences de Londres

Londres 13 décembre. — Les conversations se sont poursuivies entre M. Lloyd Georges, et M. Clémenceau. Elles continueront cet après-midi. M. Clémenceau doit partir demain à huit heures, à la gare de Charning-Cross, par un train ordinaire.

A l'issue de la séance de cet après-midi, le 1er ministre anglais a fait communiquer à la presse anglaise et à la presse française la note suivante :

Répondant à l'invitation du Gouvernement britannique, M. Clémenceau fut appelé à Londres jeudi dernier, dans la matinée, pour conférer avec le premier ministre, le sous-secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, et d'autres Ministres britanniques au sujet des différentes questions intéressant la France et la Grande-Bretagne. Beaucoup de ces questions se rapportant aux finances et à des sujets économiques, M. Loucheur, ministre de la Reconstitution industrielle, fut mandé à Londres à cet effet, et prit également part à la Conférence.

Le premier Ministre profita de la présence à Londres de M. Scialoja, ministre des Affaires étrangères d'Italie, pour avoir avec lui un échange de vues sur la question de l'Adriatique. Cet échange de vues eut lieu en présence de l'ambassadeur d'Amérique. L'ambassadeur du Japon prit également part à la Conférence où il fut discuté des problèmes russes. En outre, la Conférence a discuté la procédure à suivre, relativement à différentes questions internationales qui restent à régler et en particulier la paix avec la Russie.

Les conférences ont été marquées par la plus grande cordialité. On est arrivé à des accords satisfaisants sur tous les points examinés. Ces trois jours de réunion ont contribué à affirmer une fois de plus la complète solidarité des Alliés.

LE RETOUR DE M. CLEMENCEAU

Londres, 13 décembre. — M. Clémenceau, président du Conseil, partira de Londres dimanche dans la matinée. Demain, il sera de retour à Paris, dans l'après-midi.

QU'ATTENDENT-ILS ?

LA NOTE ALLEMANDE N'EST PAS ENCORE REDIGEE

D'après les journaux berlinois, la note allemande n'est pas encore rédigée. D'autre part, la liste des plénipotentiaires qui doivent venir à Paris pour négocier au sujet du protocole, n'est pas encore arrêtée.

Le quai d'Orsay n'a reçu aucun document émanant du gouvernement allemand.

La Vague de Travail grandit chaque jour

Et c'est dans le Nord et particulièrement dans l'Arrondissement de Lille qu'elle se manifeste le plus.

Paris, 13 décembre. — Le tableau du personnel employé à une tâche déterminée dans les établissements industriels ou dans les groupes d'établissements, comparé avec l'effectif employé dans ces mêmes établissements en 1914, fournit une base précieuse pour dire les progrès de la reprise industrielle des usines sinistrées. La proportion indiquée ne vise que les établissements employant au moins 20 personnes. D'autre part, il a été tenu compte du personnel chargé de l'exploitation à l'exclusion de la main-d'œuvre employée aux travaux spéciaux de reconstitution.

Au premier novembre 1919, 1.385 établissements industriels employant au moins 20 personnes, avaient repris leur exploitation en tout ou partie, contre 1.278 au 1er octobre ; 1.027 au 1er septembre ; 835 au 1er août. Le personnel employé au 1er novembre à l'exploitation de ces usines représentait 23 pour cent du personnel employé en 1914. Cette proportion ne fait que croître, et n'était que de 20 pour cent au 1er octobre, 16 pour cent au 1er septembre, 12 pour cent au 1er août 1919. Pour le département du Nord, particulièrement très industriel, la proportion du personnel par rapport à 1914 est de 26.3 pour cent. Cette proportion atteint 34,7 pour cent pour l'ensemble de l'arrondissement de Lille, et dans le même arrondissement elle est de 32,9 pour cent pour l'industrie textile en général, de 38,1 pour cent pour l'industrie cotonnière, et de 48,2 pour cent pour l'industrie laînière.

Des policiers boches sont chassés du territoire occupé

POURQUOI ?

Une dépêche de Metz apprend que von Halfern directeur de la police de Sarrebruck, et son suppléant, Salmuth, ont été expulsés du territoire occupé. On ignore le motif de cette expulsion.

Les petits bateaux des mercantis

17.000 TONNES DE CHARBON ONT ETÉ RECUPERES

Anvers, 13 décembre. — La police vient de découvrir environ 17.000 tonnes de charbon chargées sur des allèges qui avaient été vraisemblablement accumulées dans un but de spéculation. Ce charbon a été remis intact à la Municipalité.

Chez les Mineurs du Borinage

REPRISE DU TRAVAIL ET FIXATION DE CONGRES

De Mons, 13 décembre. — Les ouvriers mineurs de Jemmapes, qui s'étaient mis en grève, sans attendre l'ordre de la Fédération, ont repris le travail ce matin, après une intervention des leaders socialistes. Il a été décidé que le Congrès des mineurs du Borinage aura lieu le 21 décembre.

Le Mouvement Syndical dans l'Enseignement

LES PROFESSEURS DE COLLEGES VEULENT SE SYNDIQUER

Un referendum organisé par la fédération des professeurs de collèges a donné les résultats suivants : 1.928 contre 1.301, se sont prononcés pour la transformation des amicales en syndicats, 468 se sont prononcés contre la constitution d'une C. G. T. des travailleurs intellectuels.

LES INSTITUTEURS DE LA NIEVRE VOUDRAIENT ALLER A LA C. G. T.

Les instituteurs et institutrices de la Nièvre ont voté, par 166 voix contre 50, l'affiliation des instituteurs et institutrices à la C. G. T.